



RAPPORT DE L'AUDITEUR IND PENDANT

Au ministre des Finances

Opinion

J'ai effectu  l'audit du tableau de l' volution du solde des produits des obligations vertes du Qu bec (g r  par le minist re des Finances) pour l'ann e financi re termin e le 31 mars 2024, ainsi que des notes compl mentaires, y compris le r sum  des principales m thodes comptables (appel s collectivement ci-apr s le « tableau »).

  mon avis, le tableau ci-joint pour l'ann e financi re termin e le 31 mars 2024 a  t  pr par , dans tous ses aspects significatifs, conform ment aux r gles comptables d crites   la note 2 du tableau.

Fondement de l'opinion

J'ai effectu  mon audit conform ment aux normes d'audit g n ralement reconnues du Canada. Les responsabilit s qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement d crites dans la section « Responsabilit s de l'auditeur   l' gard de l'audit du tableau » du pr sent rapport. Je suis ind pendante du minist re des Finances conform ment aux r gles de d ontologie qui s'appliquent   l'audit du tableau au Canada et je me suis acquitt e des autres responsabilit s d ontologiques qui m'incombent selon ces r gles. J'estime que les  l ments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropri s pour fonder mon opinion d'audit.

Observations

J'attire l'attention sur la note 2 aff rente au tableau, qui d crit les r gles comptables appliqu es. Le tableau a  t  pr par  afin de permettre au gouvernement du Qu bec de pr senter l' volution du solde des produits des obligations vertes. En cons quence, il est possible que le tableau ne puisse se pr ter   un usage autre. Mon opinion n'est pas modifi e   l' gard de ce point.

De plus, tel qu'indiqu    la note 1 aff rente au tableau, il est de la responsabilit  du gouvernement du Qu bec de d terminer l'admissibilit  des projets en vertu du programme des obligations vertes du Qu bec et de s'assurer que les sommes vers es ont  t  utilis es par la suite pour ces projets. Par cons quent, je n'exprime aucune opinion   cet  gard.

Responsabilit s de la direction   l' gard du tableau

La direction est responsable de la pr paration du tableau conform ment aux r gles comptables d crites   la note 2, ce qui implique de d terminer que ces r gles comptables constituent une m thode appropri e pour la pr paration du tableau dans les circonstances, ainsi que du contr le interne qu'elle consid re comme n cessaire pour permettre la pr paration d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci r sultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilit s de l'auditeur   l' gard de l'audit du tableau

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci r sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond   un niveau  lev  d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r alis  conform ment aux normes d'audit g n ralement reconnues du Canada permettra toujours de d tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid r es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre   ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d cisions  conomiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

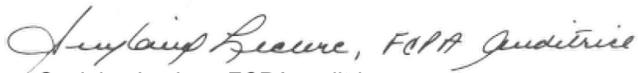
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du ministère des Finances;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

La vérificatrice générale du Québec,


Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Québec, le 31 octobre 2024

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC

**Tableau de l'évolution du solde des produits des obligations vertes du Québec
Année financière terminée le 31 mars 2024**

Solde au 31 mars 2023	0 \$
Produits issus de l'émission des obligations vertes du 15 juin 2023	589 902 000 \$
Produits issus des émissions d'obligations vertes à taux fixe du Québec	69 343 873 \$
Sommes versées à la Société de transport de Montréal pour :	
le projet AZUR	(333 095 000 \$)
le projet centre de transport Bellechasse	(76 080 000 \$)
le projet Réno-Systèmes	(69 343 873 \$)
le projet Réno-Infrastructures	(57 625 000 \$)
Sommes versées à la Ville de Québec pour :	
le projet du réseau structurant de Québec	(92 441 000 \$)
Solde au 31 mars 2024	30 661 000 \$

Note : Les notes complémentaires font partie intégrante du tableau.

Notes complémentaires

1. Contexte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme d'obligations vertes au cours de l'année financière 2016-2017. Les obligations vertes servent à lever des capitaux qui sont ensuite affectés à des projets spécifiques ayant l'objectif d'engendrer des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'adaptation aux changements climatiques.

Les projets admissibles au programme d'obligations vertes du Québec sont approuvés par le gouvernement du Québec, qui a la responsabilité de s'assurer que les sommes versées ont été utilisées pour ces projets.

2. Règles comptables

Le Tableau, préparé par la direction, présente l'évolution du solde des produits des obligations vertes du Québec sur une base de comptabilité de caisse. Les produits des obligations vertes sont versés dans un compte désigné, et ce dernier est débité lorsque les projets retenus requièrent des déboursés. Les sommes inutilisées peuvent être investies dans des titres de placement à court terme.

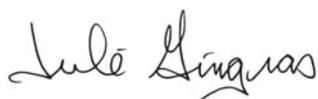
3. Intérêt reçu dans le compte désigné

L'intérêt reçu sur les produits dans le compte désigné ne sert pas à financer les projets relatifs aux obligations vertes. Il est versé dans le fonds consolidé du revenu de la province de Québec.

4. Entités bénéficiaires des sommes versées

Le projet AZUR, celui du centre de transport Bellechasse, ainsi que les projets Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures relèvent de la Société de transport de Montréal, laquelle n'est pas un organisme apparenté au gouvernement du Québec. Le projet du réseau structurant de Québec relève de la Ville de Québec, laquelle n'est pas apparentée au gouvernement du Québec.

La sous-ministre des Finances,



Julie Gingras

Le sous-ministre adjoint au financement, à la gestion de la dette et aux opérations bancaires et financières,



Guillaume Pichard